

**3ème SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI**  
**COMPTE RENDU DE LA CINQUIEME SESSION PLENIERE**

4 mai 2023

**EXAMEN DES RAPPORTS ET PROPOSITIONS (PROGRAMME DE TRAVAIL 3) (POINT DE L'ORDRE DU JOUR 6) (suite)**

**PRO 3.5 : CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR EXPLORER LES MERITES, LES STRUCTURES ET LES OPTIONS POTENTIELS D'UN FINANCEMENT ALTERNATIF POUR SOUTENIR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET D'AUTRES INITIATIVES DE L'OHI (ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA, NORVEGE, ROYAUME-UNI ET AUSTRALIE) (POINT DE L'ORDRE DU JOUR 6.6)**

(A3/2023/PRO 3.5)

Les ETATS-UNIS D'AMERIQUE, présentant le projet PRO 3.5, déclarent que les nations côtières ont besoin d'un soutien accru en matière de renforcement des capacités pour l'exécution du plan stratégique de l'OHI. Les demandes de fonds pour le renforcement des capacités ayant, ces dernières années, toujours dépassé les montants disponibles, seul un nombre relativement restreint de projets ont été acceptés chaque année. Cette situation sera aggravée par le défi que représente la réalisation du plan de mise en œuvre de la S-100. En outre, il est peu probable que les contributions annuelles des Etats membres augmentent, et la solution limitée que constitue l'adhésion de nouveaux Etats membres est compromise par le fait que ce sont ces mêmes Etats qui ont généralement le plus besoin d'une assistance en matière de renforcement des capacités. Soulignant les commentaires généralement favorables dans le Livre rouge, les Etats-Unis notent que les changements suggérés ont été pris en compte et invitent l'Assemblée à approuver la proposition exploratoire et non contraignante.

Le PORTUGAL, se déclarant préoccupé par la diminution des fonds pour le renforcement des capacités, déclare qu'il soutient la proposition. Il accueille avec satisfaction les initiatives visant à rechercher de nouvelles sources de financement stables qui renforcent l'engagement de l'OHI en faveur du renforcement des capacités.

La SUEDE, qui soutient fermement la proposition, déclare qu'elle est d'accord pour que le groupe de travail soit établi sous la houlette du Comité de coordination inter-régional (IRCC). Il est également important de renforcer les travaux de l'OHI concernant l'infrastructure de la S-100.

La NORVEGE remercie les Etats-Unis d'avoir proposé une solution attendue depuis longtemps. Il est essentiel d'aborder le pilier stratégique du renforcement des capacités et de veiller à ce que les demandes des Etats membres dans ce domaine puissent être satisfaites.

Le CHILI déclare qu'il soutient pleinement la proposition et encourage l'exploration de voies innovantes pour financer le renforcement des capacités.

L'ITALIE, approuvant la proposition, suggère de renforcer le rôle du Sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC) en ajoutant « en particulier en ce qui concerne la recherche de sources de financement alternatives fiables » au deuxième paragraphe de la proposition.

Le SURINAME déclare qu'il soutient la proposition, qui garantira que personne ne sera laissé pour compte.

La NOUVELLE ZELANDE, reconnaissant qu'un financement alternatif est indispensable pour l'exécution du plan stratégique de l'OHI, déclare qu'elle soutient la proposition.

Le CANADA déclare qu'il soutient la proposition et la recherche de nouvelles sources de financement stables et durables. En cette période de transformation et de changement

importants, le renforcement des capacités est essentiel pour garantir que personne ne soit laissé pour compte. Le Canada se réjouit de participer à cette initiative.

Le CENTRE INTERNATIONAL POUR LES CARTES ELECTRONIQUES DE NAVIGATION (ENC), prenant note de la référence dans la proposition aux Centres régionaux de coordination des cartes électroniques de navigation (RENC), déclare qu'il est prêt à fournir des conseils à l'équipe de travail proposée dans des domaines tels que l'infrastructure financière, les politiques et les processus.

La FINLANDE déclare qu'elle soutient la proposition telle qu'elle est présentée.

La FRANCE, avalisant la proposition, rappelle que le groupe de travail devrait être placé sous la houlette de l'IRCC.

Le DIRECTEUR SINAPI déclare que la création d'un groupe de travail puissant nécessitera la constitution de réseaux avec des institutions nationales, régionales et internationales capables de soutenir le renforcement des capacités en matière d'hydrographie. Le Secrétariat est donc prêt à soutenir l'initiative proposée en facilitant ces connexions.

Le PRÉSIDENT de l'IRCC, appréciant la proposition et l'offre d'assistance du Secrétariat, convient qu'une équipe de projet ad hoc sous l'égide de l'IRCC serait la formule la plus appropriée. Etant donné que la stratégie révisée de renforcement des capacités adoptée la veille implique un plus grand nombre d'activités de la S-100, il est urgent de trouver des moyens créatifs d'augmenter le financement. Si l'Assemblée décidait de confier la responsabilité de l'équipe de projet à l'IRCC, les travaux pourraient commencer lors de la prochaine réunion de l'IRCC en juin 2023.

L'INDONESIE, exprimant son soutien à la proposition, déclare que les Commissions hydrographiques régionales (CHR) devraient explorer les moyens de financer le renforcement des capacités régionales, en particulier pour les jeunes hydrographes.

La PRESIDENTE, soulignant le soutien massif dont bénéficie la proposition, suggère de modifier les deuxième et troisième paragraphes afin de préciser que l'équipe de projet relèvera de l'IRCC et que le Conseil sera autorisé à examiner les progrès accomplis par l'intermédiaire de cet organe.

En l'absence d'objections, la PRESIDENTE croit comprendre que l'Assemblée approuve la formulation amendée.

Il en est ainsi convenu.

La TÜRKIYE déclare que le groupe de travail proposé devrait également envisager des moyens susceptibles d'améliorer l'efficacité des dépenses. Un manque de coordination entre les CHR conduit parfois à des doublons dans les demandes de renforcement des capacités, ce qui contribue au manque de financement.

Le président de l'IRCC déclare que le CBSC s'efforce d'améliorer la coopération inter-régionale et qu'il a déjà organisé plusieurs sessions de formation inter-régionales. Toutefois, les fonds limités doivent être concentrés sur les Etats membres qui en ont le plus besoin.

PRO 3.5 : L'Assemblée reconnaît les enjeux maritimes mondiaux importants auxquels la communauté hydrographique est confrontée dans le monde entier et le fait que la résolution de ces enjeux nécessiterait une capacité hydrographique mondiale accrue ; elle approuve la proposition de créer une équipe de projet ad hoc sous la houlette de l'IRCC afin d'examiner la possibilité de mettre en place un financement alternatif fiable pour les activités, y compris le renforcement des capacités et la GEBCO ; elle autorise le Conseil, via l'IRCC, à examiner les rapports d'avancement de l'équipe de projet au moins une fois par an et à fournir des orientations à l'équipe de projet en vue de rendre compte à la 4<sup>ème</sup> Assemblée (A4).

## **PRESENTATION DES RAPPORTS DES 15 COMMISSIONS HYDROGRAPHIQUES REGIONALES (POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR)**

La PRESIDENTE invite les présidents des Commissions hydrographiques régionales à présenter des résumés de leurs rapports, notant que les rapports complets sont disponibles sur le site web de l'OHI.

Le DANEMARK présente le rapport de la Commission hydrographique nordique.

L'Assemblée prend note du rapport.

La SUEDE présente le rapport de la Commission hydrographique de la mer du Nord.

L'Assemblée prend note du rapport

La CROATIE présente le rapport de la Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire.

L'Assemblée prend note du rapport.

Le DANEMARK présente le rapport de la Commission hydrographique régionale de l'Arctique.

L'Assemblée prend note du rapport.

La FINLANDE présente le rapport de la Commission hydrographique de la mer Baltique.

L'Assemblée prend note du rapport.

Les ETATS-UNIS D'AMERIQUE présentent le rapport de la Commission hydrographique Etats-Unis/Canada.

L'Assemblée prend note du rapport.

L'INDONESIE présente le rapport de la Commission hydrographique de l'Asie orientale.

Le PRESIDENT félicite la Commission hydrographique de l'Asie orientale à l'occasion de son 50<sup>ème</sup> anniversaire en 2021.

L'Assemblée prend note du rapport.

## **PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE L'OHI SUR L'ANTARCTIQUE**

Le SECRETAIRE GENERAL, en tant que Président de la Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA) de l'OHI, présente le rapport de la CHA et conclut en félicitant M. Lee Truscott (Royaume-Uni), Président du groupe de travail sur les priorités hydrographiques de la CHA et coordinateur des cartes ENC/INT, pour ses réalisations exceptionnelles et son soutien constant aux travaux de la Commission.

L'Assemblée prend note du rapport

La FRANCE présente le rapport de la Commission hydrographique de l'Atlantique oriental.

L'Assemblée prend note du rapport de la Commission hydrographique de l'Atlantique oriental.

Le PEROU présente le rapport de la Commission hydrographique régionale du Pacifique sud-est.

L'Assemblée prend note du rapport de la Commission hydrographique régionale du Pacifique sud-est.

La NOUVELLE ZELANDE présente le rapport de la Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest.

L'Assemblée prend note du rapport de la Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest et convient d'envisager la mise en œuvre de mécanismes appropriés pour assurer une plus grande inclusion, représentation et participation des États membres aux réunions de l'OHI, en particulier à l'Assemblée de l'OHI.

Le ROYAUME-UNI présente le rapport de la Commission hydrographique de la Mésio-Amérique et de la mer des Caraïbes.

L'Assemblée prend note du rapport complet de la Commission hydrographique de la Mésio-Amérique et de la mer des Caraïbes et prend acte du fait que les travaux relatifs au maintien du Fonds pour le renforcement des capacités de l'OHI pour les séminaires annuels sur la sensibilisation à l'hydrographie, les visites techniques et les visites techniques de haut niveau pour les membres associés sont déjà en cours.

Le ROYAUME-UNI présente le rapport de la Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes.

L'Assemblée prend note du rapport de la Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes.

L'INDONESIE présente le rapport de la Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional.

L'Assemblée prend note du rapport de la Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional.

OMAN présente le rapport de la Commission hydrographique de la zone maritime ROPME.

L'Assemblée prend note du rapport de la Commission hydrographique de la zone maritime ROPME.

Le BRESIL présente le rapport de la Commission hydrographique de l'Atlantique Sud-Ouest.

L'Assemblée prend note du rapport de la Commission hydrographique de l'Atlantique Sud-Ouest.

### **MISE EN ŒUVRE DE MECANISMES APPROPRIES POUR ASSURER UNE MEILLEURE INCLUSION, REPRESENTATION ET PARTICIPATION DES ETATS MEMBRES AUX REUNIONS DE L'OHI, EN PARTICULIER A L'ASSEMBLEE DE L'OHI**

La PRESIDENTE propose que l'Assemblée charge le Conseil de débattre des mécanismes appropriés pour assurer une plus grande inclusion, représentation et participation des États membres aux réunions de l'OHI, en particulier à l'Assemblée de l'OHI, et de présenter une proposition à la prochaine Assemblée. La demande initiale émanait de la Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest (CHPSO).

La NOUVELLE ZELANDE soutient la proposition mais demande comment le processus pourrait être accéléré, étant donné que la prochaine Assemblée aura lieu dans trois ans.

Le ROYAUME-UNI soutient vivement la proposition et partage les préoccupations selon lesquelles une période de trois ans est trop longue. Il prend note du fait que, bien que l'Assemblée ait atteint le quorum, de nombreux pays ne sont pas représentés.

Le SURINAME soutient la proposition et suggère d'utiliser un format de réunion hybride pour faciliter la participation.

Le SECRETAIRE GENERAL indique que la proposition consiste à inscrire ce point à l'ordre du jour du Conseil pour sa session d'octobre 2023. Il croit comprendre que les Membres seront invités à formuler des propositions, que le Secrétariat donnera sa position et que le Conseil pourra entamer des débats en octobre sur la manière d'aborder la question de manière pondérée. Il note que certaines conditions techniques, réglementaires et financières définies dans les documents de base de l'OHI devront être évaluées pour déterminer si des changements sont nécessaires ; un débat ouvert est donc nécessaire sur l'opportunité et la manière de procéder à des changements. S'il y a des décisions à prendre qui pourraient affecter la prochaine Assemblée, ces décisions pourraient être prises au niveau du Conseil, puisque le Conseil est chargé de superviser les opérations de l'Organisation dans l'intervalle entre les Assemblées. Il croit comprendre qu'il n'y a pas d'intention de déplacer l'Assemblée elle-même. Les changements nécessaires dépendront des mécanismes souhaités. Il note qu'il n'est pas réaliste de modifier la Convention relative à l'OHI, mais qu'il serait possible de modifier d'autres instruments en temps voulu, sous réserve d'un accord dans ce sens.

La PRESIDENTE propose une approche en deux étapes, consistant à examiner d'abord ce qui peut être fait dans le cadre existant, puis les modifications facilitatrices qu'il faudrait éventuellement demander à la prochaine Assemblée afin qu'elle modifie les Documents de base.

La NORVEGE prend note du fait que la réunion de l'IRCC constituera la prochaine occasion de débattre de la question.

La SUEDE comprend les préoccupations exprimées par la Nouvelle-Zélande, mais soutient pleinement l'idée de déléguer la tâche au Conseil, étant donné que l'Assemblée actuelle ne dispose pas d'une proposition mûre à soumettre à son examen.

Le ROYAUME-UNI déclare que, bien qu'il reconnaisse que, sur le plan procédural, l'OHI doit attendre le Conseil, il constate que les réunions à distance et hybrides constituent déjà une méthode de travail de facto pour les Commissions hydrographiques régionales et que les dispositions relatives au travail à distance pour le Secrétariat ont déjà été approuvées. Compte tenu de la responsabilité de l'OHI en matière environnementale, le travail hybride est un moyen de réduire les émissions de carbone de l'Organisation.

La PRESIDENTE déclare qu'il existe un besoin reconnu d'une plus grande inclusion, ainsi que la nécessité d'un équilibre entre les réunions physiques et virtuelles de l'Assemblée, du Conseil et des CHR. Le Conseil pourrait être chargé de débattre de cette demande et de présenter des propositions dans les plus brefs délais. Elle insiste sur la nécessité d'une proposition spécifique de la part d'un membre du Conseil et sur la volonté du Conseil de travailler de concert pour trouver des solutions le plus rapidement possible.

Le SECRETAIRE GENERAL déclare que le Secrétariat a fait tout son possible pour préparer la technologie nécessaire pour organiser des réunions hybrides, qui sont déjà devenues une pratique courante dans les groupes de travail du Secrétariat. Toutefois, les organes décisionnels de haut niveau de l'Organisation ont un niveau de responsabilité différent, car les réunions à distance ou hybrides ont des effets secondaires importants, y compris des implications financières, les réunions numériques n'étant pas gratuites. Les méthodes de travail de l'OHI ont déjà commencé à refléter les changements observés dans le monde, mais il convient de débattre de la manière dont l'Organisation souhaite aller plus loin.

L'Assemblée charge le Conseil de débattre de la demande de la CHPSO concernant la mise en place de mécanismes visant à assurer une plus grande inclusion et participation de tous les Etats membres aux réunions de l'OHI, en particulier à l'Assemblée de l'OHI, et de proposer des solutions dans les plus brefs délais.

## **CEREMONIE DE SIGNATURE OFFICIELLE DES STATUTS DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE SUR L'ANTARCTIQUE (POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR)**

Les nouveaux membres de la CHA, à savoir les Pays-Bas, la Pologne et la Türkiye, signent les statuts de la CHA en présence du Président de la CHA.

## **CENTENAIRE DE LA REVUE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE (REDACTEUR EN CHEF DE LA REVUE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE) (POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR)**

LE REDACTEUR EN CHEF DE LA REVUE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE présente l'histoire de la publication jusqu'à aujourd'hui. D'abord publiée sous le nom de The Hydrographic Review de 1923 à 1946, dans le but de communiquer les objectifs de l'hydrographie et de partager les nouveaux développements dans le domaine, le nom de la publication a été changé en Revue hydrographique internationale (RHI) en 1947. Depuis 2009, la revue est une publication numérique et est disponible gratuitement. Un nouveau site web, [ihr.iho.int](http://ihr.iho.int), a été lancé en 2021. Un numéro anniversaire imprimé a été fourni aux participants à l'Assemblée. Il comprend un recueil de 13 articles réimprimés choisis par le comité de rédaction et présente le nouveau format de la Revue. Il remercie le Service hydrographique allemand pour l'impression et la reliure du numéro anniversaire.

Il souligne l'importance de la Revue pour faciliter l'échange de connaissances interdisciplinaires. En tant que science appliquée, l'hydrographie englobe des domaines tels que la géophysique, l'océanographie, la géodésie, l'acoustique, la cartographie, la télédétection et d'autres encore. Le but est que la Revue hydrographique internationale devienne la revue internationale de référence pour les personnes ayant une formation en hydrographie ainsi que pour celles travaillant dans des disciplines voisines. La Revue publie des articles évalués par des pairs en double aveugle, ainsi que des annonces d'événements, des critiques de livres etc., et constitue donc une plateforme de débat permettant des échanges au sein de la communauté hydrographique. Plusieurs changements ont été apportés pour rendre la revue plus attrayante, notamment une nouvelle présentation moderne et l'introduction d'identificateurs d'objets numériques, des améliorations du processus d'examen et de la correspondance avec les auteurs, ainsi qu'une utilisation plus efficace des médias sociaux. Les prochaines étapes clés comprennent l'inscription de la RHI dans les listes de classement des revues et l'introduction du nouveau contenu de la Revue hydrographique internationale dans les référentiels pertinents, la publication plus fréquente de numéros spéciaux et la poursuite de l'optimisation du site web. L'infrastructure est donc en place mais des contributions doivent encore être recherchées : il encourage donc les participants à envisager de soumettre ou d'encourager des collègues à soumettre des contributions comme moyen de partage des connaissances. Il remercie ses collègues de l'OHI ainsi que le comité de rédaction, dont les membres sont des représentants des commissions hydrographiques.

La SUEDE remercie le rédacteur en chef de la Revue hydrographique internationale pour son travail, qui a permis d'élever le niveau de la publication à un niveau beaucoup plus élevé.

La PRESIDENTE félicite le rédacteur en chef pour la nouvelle approche qu'il a introduite et note que tout un chacun devrait s'efforcer d'accroître le savoir de la communauté de l'OHI en contribuant à la RHI.